

## PROCES-VERBAL

Séance du 12 mai 2023

L'an 2023 et le 12 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Patrice LE BAIL, Maire.

**Présents** : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

### Pouvoirs :

France de BERTRAND a donné pouvoir à Alain PIERRE  
Christine CORDIEZ a donné pouvoir à Patrice LE BAIL  
José GOMEZ a donné pouvoir à Thierry LEVACHER  
Amandine GARRIER a donné pouvoir à Agnès GACEMI

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 05/05/2023

**Date d'affichage** : 05/05/2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### Ordre du jour

- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'ACCORDS-CADRES RELATIFS A L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES, SCOLAIRES, BUREAUTIQUES ET RECREATIVES (Délibération 2023-V-13)
- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDEE AUX RESTAURANTS DU CŒUR – RELAIS DU CŒUR DES YVELINES (Délibération 2023-V-14)
- TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PARTENAIRES DE LA COMMUNE (Délibération 2023-V-15)
- AUTORISATION DE LANCER UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR SUIVRE LES CHANTIERS DE VOIRIE (Délibération 2023-V-16)
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD) (Délibération 2023-V-17)

### 1°) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de désigner Alain PIERRE aux fonctions de secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité des élus présents.**

2°) **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 mars 2023. Ledit procès-verbal ne soulève pas d'observation.

**Adopté à l'unanimité des élus présents.**

3°) **Relevé des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT**

Décision n°2023-02 : De confier la fourniture et pose d'un caniveau à grille fonte devant l'entrée de la réserve pour un montant de 1.750,00 € HT soit 2.100,00 € TTC à la société LE CORRE TP domiciliée ZA des Graviers à Broue (28410).

Décision n°2023-03 : De confier la réalisation des deux massifs pour un montant de 2.750 € HT soit 3.300,00 € TTC à la société LE CORRE TP domiciliée ZA des Graviers à Broue (28410).

Décision n°2023-04 : D'accepter la proposition commerciale de la société ABSOLUTE MICRO domiciliée 18 B route de Bû à Houdan (78550) pour la fourniture d'un ordinateur portable et son installation complète pour la somme de 1.340,00 € HT soit 1.608,00 € TTC.

Décision n°2023-05 : D'accepter la proposition commerciale du cabinet FONCIER EXPERTS domicilié 125 Petite rue St Mathieu à Houdan ((78550) pour le mesurage et l'établissement du plan topographique de la rue du Clos de l'Isle pour la somme de 1.375,00 € HT soit 1.650,00 € TTC.

Décision n°2023-06 : D'accepter la proposition commerciale de la société EREDETECH domiciliée 60 rue François 1<sup>er</sup> à Paris (75008) pour réaliser la maintenance des 12 caméras de vidéoprotection pour la somme de 2.828,00 € HT soit 3.393,60 € TTC.

Décision n°2023-07 : D'accepter la proposition commerciale de la société DUPORT-EQUIP'JARDIN domiciliée 1 route de Mantes à Arnouville-les-Mantes (78790) pour la fourniture d'un groupe électrogène pour la somme de 2.436,85 € HT soit 2.924,22 € TTC.

Décision n°2023-08 : D'accepter la proposition commerciale de la société GEFFROY 16 route de la Gare à Garancières (78890) pour la fourniture d'un nettoyeur haute pression pour la somme de 950,00 € HT soit 1.140,00 € TTC.

Décision n°2023-09 : D'accepter la proposition commerciale de la société GEFFROY 16 route de la Gare à Garancières (78890) pour la fourniture d'une tronçonneuse pour la somme de 445,83 € HT soit 535,00 € TTC.

Décision n°2023-10 : D'accepter la proposition reprise formulée par la société GEFFROY 16 route de la Gare à Garancières (78890) pour reprendre la tronçonneuse défectueuse à l'occasion du remplacement de cette dernière, pour la somme de 70,00 € TTC.

Décision n°2023-11 : D'accepter la proposition commerciale de l'entreprise Société Energies Services (SES) domiciliée 29 rue Saint Mathieu à Houdan (78550) pour la fourniture et pose de deux lanternes à installer sur la façade de la mairie, pour un montant de 2.166,14 € HT soit 2.599,37 € TTC.

Décision n°2023-12 : D'accepter la proposition commerciale de la société SETIN domiciliée route de Pont de l'Arche à Martot (27340) pour l'achat d'une scie circulaire, d'un perforateur burineur, d'une meuleuse portatifs pour une valeur de 951,94 € HT soit 1.145,35 € TTC.

**Délibération 2023-V-13 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'ACCORDS-CADRES RELATIFS A L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES, SCOLAIRES, BUREAUTIQUES ET RECREATIVES**

Afin de mutualiser les achats et de réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes du Pays Houdanais et les communes de Boissets, Dammartin-en-Serve, Goussainville, Saint-Lubin-de-la-Haye, Septeuil et Tacoignières conviennent de s'associer afin de conclure un accord-cadre pour l'acquisition et la livraison de fournitures administratives, bureautiques, scolaires et récréatives.

Le groupement de commande est régi par les dispositions des articles L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique.

Il a pour objet la passation d'une procédure de marché pour l'acquisition de fournitures administratives, bureautiques, scolaires et récréatives se décomposant en trois accords-cadres :

- lot 1 : acquisition et livraison de fournitures administratives, bureautiques et scolaires,
- lot 2 : acquisition et livraison de livres et manuels scolaires et non scolaire,
- lot 3 : acquisition et livraison de jeux et jouets pour enfants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres relatifs à l'acquisition et la livraison de fournitures administratives, scolaires, bureautiques et récréatives.
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes afférente, désignant la CCPH comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés fixés dans la convention.
- d'autoriser le Mair à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes.

**Délibération 2023-V-14 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDEE AUX RESTAURANTS DU CŒUR – RELAIS DU CŒUR DES YVELINES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a été sollicitée par Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur des Yvelines pour le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.

Lors de la campagne d'hiver 2022/2023, deux administrés ont pu bénéficier des actions des Restaurants du Cœur.

Il est proposé d'accorder une subvention de 200,00 euros au Restaurants du Cœur – Relais du Cœur des Yvelines.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'accorder une subvention de 200,00 euros au Restaurants du Cœur – Relais du Cœur des Yvelines

**Délibération 2023-V-15 : TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PARTENAIRES DE LA COMMUNE**

Il est accordé une location des salles municipales à titre gracieux, une fois par an, aux associations communales, puis une demi-gratuité par an y compris la prestation de nettoyage. Les locations suivantes ainsi que la prestation de nettoyage font l'objet d'un contrat et d'une émission d'un titre de recettes.

Pour les associations extérieures et organismes partenaires de la commune, seule la gratuité de la location des salles une fois par an leur est accordée. Les frais de nettoyage sont quant à eux à leur charge et font l'objet d'un contrat et d'une émission d'un titre de recettes.

La délibération n° 2020-VII-57 du 11 décembre 2020 fixant les tarifs communaux ne précisant pas ces informations, le Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie demande à compléter la délibération avec les règles tarifaires appliquées aux locations des salles municipales par les associations et organismes partenaires de la commune.

Il convient de préciser les modalités de gratuité de location des salles municipales accordée aux associations et organismes partenaires de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'accorder une location des salles municipales à titre gracieux, une fois par an, aux associations communales, puis une demi-gratuité par an y compris la prestation de nettoyage . Les locations suivantes ainsi que la prestation de nettoyage feront l'objet d'un contrat et d'une émission d'un titre de recettes.
- d'accorder une location des salles municipales à titre gracieux, une fois par an, aux associations extérieures et organismes partenaires de la commune. En revanche, les frais de nettoyage seront à leur charge et feront l'objet d'un contrat et d'une émission d'un titre de recettes.

#### **Délibération 2023-V-16 : AUTORISATION DE LANCER UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR SUIVRE LES CHANTIERS DE VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les programmes de travaux de voirie inscrits au budget 2023 (aménagement du parvis de la mairie, rue du Clos de l'Isle et rue de la Gare).

Dans ce cadre, il propose de faire appel à un maître d'œuvre qui sera chargé du suivi des chantiers, technique, financier et administratif ainsi que de l'élaboration du cahier des charges nécessaire à la procédure de consultation des entreprises.

Le maître d'œuvre sera également chargé :

- du diagnostic des existants
- de l'AVP, de l'APD, du PRO
- du dossier de consultation des entreprises
- de l'analyse des offres
- des études d'exécution
- du suivi des travaux
- de la réception des ouvrages
- de la levée des réserves.

Il convient d'autoriser le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et signer le marché négocié à intervenir.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- d'autoriser le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et signer le marché négocié à intervenir

**Délibération 2023-V-17 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)**

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, le Département des Yvelines a adopté un programme d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers par délibération n°2020-CD-2-6090.1 en date du 26 juin 2020.

La validité de ce programme est prorogée jusqu'au 30 juin 2023.

La commune portant le projet de passage de câbles électriques pour alimenter le parking de la salle des fêtes et la mise en place d'un fourreau pour alimenter l'école en fibre optique, une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Conseil départemental des Yvelines.

Le montant total des travaux s'élève à 6.630,08 € HT. Les dépenses éligibles au programme de subvention s'élèvent à 5.407,00 € HT subventionnables à 50%.

Le plan de financement HT est le suivant :

Subvention départementale	2.703,50 €
Fonds propres de la commune	<u>3.926,28 €</u>
Total	6.630,08 €

Le reste à charge de la commune, après versement du FCTVA, sera de 3.947,49 € TTC

Il est proposé d'adopter ce projet et de solliciter auprès du Département des Yvelines une subvention à hauteur de 50% de de la dépense subventionnable.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- d'arrêter le projet de passage de câbles électriques pour alimenter le parking de la salle des fêtes et la mise en place d'un fourreau pour alimenter l'école en fibre optique pour un montant hors taxes de 6.630,08 €.
- de valider le plan de financement HT suivant :

Subvention départementale	2.703,50 €
Fonds propres de la commune	<u>3.926,28 €</u>
Total	6.630,08 €
- d'accepter de solliciter du Département des Yvelines une subvention de 2.703,50 € correspondant au taux le plus élevé possible, soit 50% des dépenses subventionnables, dans le cadre du programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers, prorogé jusqu'au 30 juin 2023.
- de s'engager à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique joint à la demande de subvention et conformes à l'objet du programme.
- de s'engager à financer la part des dépenses restant à la charge de la commune.

## Intercommunalité :

- CCPH

Réunion en date du 02/05 des référents voirie (Tacoignières, Orvilliers, Boissets, Civry-la-Forêt, Orgerus, Prunay-le-Temple).

M. Depuybaudet, nouvel ingénieur exerçant à la CCPH, ancien directeur de Foncier Experts, en poste 2j/semaine est chargé des dossiers voirie depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier.

En novembre 2022, une réunion voirie était organisée par la CCPH à Bourdonné lors de laquelle il avait été demandé aux communes de fournir une liste des besoins en matière de voirie. Tacoignières a fourni cette liste le 30 novembre. Il a été retenu au programme 2023 : la rue de la Mare Ronde, la rue des Brices et la route de la Gare depuis le passage à niveau jusqu'au virage de Bazainville (enveloppe estimée à 375.000 €).

Les travaux débiteront début novembre 2023.

Ayant transféré sa part communale du programme triennal 2020-2023 à la CCPH, la commune doit attendre le prochain programme triennal 2023-2026 voté par le Conseil départemental le 30 juin prochain.

En revanche, au titre de son transfert de sa part communale, Tacoignières bénéficiera de la prise en charge par la CCPH des travaux de réfection du tapis de voirie rue du Clos de l'Isle.

Une réunion de présentation des différentes offres en matière de petite enfance est prévue le samedi 13 mai. Patrice LE BAIL et Christine CORDIEZ y participeront et en feront un retour lors du prochain conseil.

Deux autres réunions auront lieu également en mai : l'une portant sur la co-construction de la stratégie territoriale du Plan Climat et la seconde restituant la démarche d'optimisation fiscale. Le prochain conseil communautaire le 28 mai.

- SIEED

Monsieur le Maire a rencontré le président du SIEED concernant le déplacement du conteneur à verres situé sur la place de la mairie. Il sera prochainement retiré considérant les futurs travaux d'aménagement du parvis de la mairie.

C'est également la raison pour laquelle le panneau de communication digitale a été installé face à l'agence postale et non pas dans l'angle du parvis de la mairie.

La déchetterie de Houdan sera fermée pour travaux à compter de novembre 2023, la voirie d'accès sera également refaite.

Une étude portant sur la fermeture de la déchetterie de Méré est en cours.

- SIA ORGERUS

Lors de la dernière réunion, en présence d'un représentant de l'Agence Seine Normandie, le budget 2023 a été voté. Une campagne de travaux de remise en état des canalisations est lancée. Béhoust et Tacoignières considérant le bon état de leur voirie refusent les travaux par tranchée. Aussi une nouvelle étude sera lancée portant sur la faisabilité des travaux par chemisage.

Les coûts des travaux pour Tacoignières sont estimés à 250.000 €.

Le traitement des canalisations d'Orgerus et de Béhoust par gaz sous pression est reporté. Le coût est estimé à 48.000 € pour chaque réseau.

La date limite de mise en conformité des écoulements d'eaux pluviales est fixée au 30/06/2023.

Ensuite un doublement de la surtaxe syndicale sera appliqué au prix du m<sup>3</sup>. A Tacoignières, le PLU prévoit le traitement des eaux pluviales sur la parcelle.

- SIDOMPE  
Une deuxième réunion a été convoqué en raison du quorum non atteint à la première. Le 30 mars 2023, le BP a été voté.
- SIE-ELY  
Une réunion est prévue semaine prochaine.
- SIRAYE  
Le budget 2023 a été voté lors du dernier conseil syndical.  
La nappe phréatique a atteint un niveau vraiment bas. Il est nécessaire de faire des économies d'eau. La remise en état de l'usine de traitement du forage de Cressay sera prise en charge par le SIRYAE et le SMGSEVESC.  
  
Le prix du m3 d'eau n'augmente pas.

### **Informations diverses :**

- Parvis de la mairie  
Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement parvis de la mairie qui comprendra un cheminement pour personnes à mobilité réduite pour les accès à l'agence postale, au secrétariat de la mairie, à la salle du conseil, au cimetière et à l'église, l'aquadrain le long des murs de l'église, l'enrobé du parking et 3 places de stationnement pour le personnel communal.
- Installation des deux panneaux de communication  
Le premier a été installé en face de l'agence postale et le second sur le parking de l'école. Ils devraient être opérationnels début juillet.
- Retour sur la cérémonie commémorative du 8 mai 1945  
37 enfants accompagnés d'une institutrice ont chanté la Marseille et le Chant des Partisans. C'est la première fois qu'il y avait autant d'enfants présents à cette cérémonie.  
L'association des anciens combattants a discerné à chaque enfant un Bleuets de France.  
La présence d'un médaillé militaire est à souligner. Le parcours commémoratif s'est arrêté au monument FFI, au monument aux Morts et auprès des tombes des soldats inhumés au cimetière de Tacoignières.  
Le maire et le président des anciens combattants remercient chaleureusement les enfants et l'institutrice pour leur participation.
- Préparation de la fête nationale  
Elle aura lieu le vendredi 14 juillet 2023 et non le 13 au soir comme précédemment.  
Messieurs Ludovic GASTINOIS et Patrick FAURE ont suivi une formation de deux jours réalisée sur leur temps personnel. Cette formation permettra le renouvellement de leur agrément pour procéder au tirage du feu d'artifice.  
Un grand merci à eux de la part de l'ensemble du conseil municipal.
- Cession de terrains Clos de la Gare et Clos des Sablons  
Les emprises foncières de la voirie et des réseaux, des cuves à gaz et du bassin de rétention d'eau ont été cédées à la commune par actes notariés.
- Exercice du droit de préemption pour les parcelles B136, B137, B138, B139 situées chemin du PN23

Ces parcelles seront prochainement en vente. Si la commune souhaite exercer son droit de préemption, elle doit porter un projet communal, d'intérêt général par exemple : renaturer les parcelles, création de jardins partagés. Il sera nécessaire de dépolluer et désamianter les lieux.

- Rencontre avec la représentante du Département Valorisation Immobilier de la SNCF

La visioconférence a eu lieu le 11 mai dernier et portait sur la valorisation de la gare. Leurs services ont déjà mené plusieurs projets en Ile-de-France tels que des micro-crèches, des espaces de coworking, de multiservices ou bien encore de vélociste.

Les travaux sont supportés à hauteur de 300.000 € par Ile-de-France Mobilités et la SNCF.

Une étude pourrait être lancée pour créer une activité en lien avec le territoire.

- Visite de Gérard Larcher et Sophie Primas

Ils viendront en mairie lundi 15 mai entre 14h et 16h et seront à l'écoute des membres du conseil municipal. Chacun est invité à venir les rencontrer.

- Stage de Madame Bonnefoy à la mairie

Madame Bonnefoy est venue faire un stage de deux jours en mairie dans le cadre de sa formation de directrice d'école.

- Recensement cadastral

Les opérations de recensement cadastral se poursuivent. Les services du Domaine ont repris les contrôles des parcelles.

- Cartables numériques

La phase de contractualisation avec le Département des Yvelines doit être lancée pour la rentrée scolaire de 2023.

- Elections sénatoriales

Le conseil municipal se réunira le 9 juin prochain pour procéder à la désignation des délégués et suppléants chargés d'élire les sénateurs.

- Révision du SDRIF

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de SDRIF-E (E pour environnement) et les incidences des futures nouvelles règles notamment en matière d'urbanisme.

Les avis sont à transmettre à la Région Ile-de-France avant le 30 mai 2023.

- Vigilance

La gendarmerie a alerté sur les cambriolages alentours et sur une arnaque à la convention en cours (flyers déposés sur les pare-brises signalant une contravention et la possibilité de s'en acquitter avec un QR Code).

Séance levée à 23 h 07

En mairie, le 15 mai 2023

Le Maire  
Patrice LE BAIL

Le secrétaire de séance  
Alain PIERRE

